

ABONNEMENT

Par année ..... \$3.00
Pour six mois ..... 1.50
Pour quatre m ..... 1.00

Edition Hebdomadaire
Pour l'année ..... \$1.00
Payable d'avance.

LE CANADA

JOURNAL QUOTIDIEN

ANNONCES

Première insertion, par ligne .06, 70
Tous les jours ..... 0,07
Trois fois par semaine ..... 0,08
Une fois la semaine ..... 0,09

Avis de Naissance, Mariage ou
Décès ..... 0,08
Pour les annonces à long terme
conditions spéciales.

LOUIS LUSSIER, Rédacteur

"RELIGION ET PATRIE"

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

LE CANADA

Ottawa et Hull, 25 Novembre 1885

L'ELECTION DE ST JEAN, N.-B.

Une élection a eu lieu hier en la cité de St Jean, N.-B., pour nommer un successeur à sir Leonard Tilley, récemment assermenté lieu tenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick.

Le Dr Barker, candidat ministériel, a eu raison de son adversaire M. Skinner, le prétendant libéral, par une majorité de 132 voix.

Si l'on se rappelle que sir Leonard Tilley n'avait été élu que par 137 voix aux élections générales de 1882, si l'on met en ligne de compte que l'on s'est servi du vert et du sec contre le gouvernement au cours de la lutte qui vient de se clore, on est obligé de reconnaître que le régime des victoires morales ne touche pas encore à sa fin et que la marche de la réaction rouge-grite ressemble beaucoup à celle de l'écrivaine.

LA PHILOSOPHIE DES FAITS

On continue, dans certains quartiers, à tenir Riel pour un héros et un martyr. Nous avons déjà protesté, comme c'était notre devoir, contre ces exagérations, évidemment le produit d'esprits de mauvaise foi, mal équilibrés ou ignorants. Nous demandions alors, à ceux qu'un enthousiasme inconsidéré ou l'ambition personnelle égare si pitoyablement, de déclarer au moins, avant d'élever un autel et des statues au supplicé de Régina, que Nos Seigneurs Taché et Grandin, les RR. Pères Fourmond, André et autres dévoués et pieux missionnaires du Nord-Ouest se sont grossièrement trompés, dans leurs appréciations sur son compte, que ses avocats MM. Lemieux et Fitzpatrick ont commis une bourde colossale, en bâtant sur un plaidoyer de folie tous les moyens de défense qu'ils ont invoqués assez maladroitement en sa faveur, devant le tribunal de première instance; que l'opinion publique, dans la province de Québec et partout où vit un groupe de Canadiens-français, a singulièrement fait fausse route, en n'exigeant pas une amnistie pleine et entière au lieu de solliciter une simple commutation de peine, en ne proclamant pas Riel innocent au lieu d'alléguer qu'il était irresponsable de ses actes et que les crimes politiques ne sont plus punis de mort, depuis au delà d'un demi-siècle, chez tous les peuples civilisés.

Nous croyons devoir revenir aujourd'hui sur ce sujet. Tout en étant d'opinion, en effet, que l'exécution du chef mérité, sous les circonstances où elle a eu lieu, est un acte impolitique, comporte un déni de justice et une insulte à l'adresse de notre race, tout en désirant autant que qui que ce soit le redressement des torts dont on s'est rendu coupable à notre égard, nous ne permettrons jamais que l'on intervienne les rôles, de façon à mettre à la place de la nationalité canadienne-française un homme qui n'a été qu'un moyen de vengeance au service du fanatisme d'une certaine coterie francophile, et dont on ne glorifie aujourd'hui la mémoire que dans le but de satisfaire des ambitions ou des rancunes personnelles.

Riel est à nos yeux ou un fou digne de pitié ou un fauteur de révolutions sociales et religieuses aussi dangereux que coupable. Et nous recommandons à ceux qui ne partageraient pas cet avis de lire avec attention l'extrait suivant du témoignage rendu par le R. Père André devant le tribunal de Régina. Ils y apprendront des faits qu'ils ignorent; et qui leur seront utiles pour se faire une idée juste de la question qui bouleverse si terriblement les esprits à l'heure qu'il est:

Question—Je crois qu'au mois de décembre 1884, vous avez eu une entrevue avec Riel et Nolin au sujet d'une certaine somme que le prisonnier réclamait (claimed) du gouvernement?

Réponse—Non pas avec Nolin. Nolin n'était pas présent à l'entrevue. Question—Le prisonnier y était? Réponse—Oui. Question—Voulez-vous clarifier ce que le prisonnier (Riel) voulait avoir du gouvernement fédéral? Réponse—J'ai eu deux entrevues avec le prisonnier à ce sujet. Question—Le prisonnier réclamait une certaine indemnité du gouvernement fédéral? Réponse—Lorsque le prisonnier fit sa réclamation, j'étais là avec une autre personne et il voulait avoir \$100,000 du gouvernement. Nous fûmes d'avis que cette demande était exorbitante et le prisonnier répondit: Attendez un peu; je prendrai tout de suite \$35,000 comptant.

Question—Et à cette condition le prisonnier devait quitter le pays, si le gouvernement lui donnait \$35,000? Réponse—Oui, c'est la condition que Riel mit. Question—Quand ceci se passait-il? Réponse—Le 23 décembre 1884. Question—Il y eut une autre entrevue entre vous et le prisonnier. N'est-ce pas? Réponse—Nous eûmes une vingtaine d'entrevues. Question—N'était-il pas toujours à vous demander de vous servir de votre influence auprès du gouvernement pour lui obtenir cette indemnité? Réponse—Il m'a parlé de cette affaire pour la première fois le 12 décembre. Il n'en avait jamais été question entre nous avant cela, et le 23 décembre, il m'en parla de nouveau.

Question—Il en a parlé souvent? Réponse—En ces deux occasions seulement. Question—N'était-ce pas sa grande préoccupation? Réponse—Oui, dans ces deux entrevues. Question—N'est-il pas vrai que le prisonnier Riel vous a déclaré qu'il était lui-même la question Métisse? Réponse—Ce n'est pas ce qu'il a dit en termes propres, mais c'était bien la pensée qui ressortait de ses paroles. Il me disait: "Si je suis satisfait, les Métis le seront." Je dois expliquer ceci. On lui objecta que si le gouvernement lui accordait les \$35,000 la question Métisse resterait la même et il répondit: Si je suis satisfait les Métis le seront.

Question—N'est-il pas vrai qu'il vous a dit qu'il accepterait même une somme moindre que \$35,000. Réponse—Il me dit: Faites valoir toute l'influence que vous pouvez avoir; il se peut que vous n'obteniez pas tout cela, mais obtenez tout ce qu'il est possible d'avoir; si vous obtenez moins, nous verrons.

Nous laissons à chacun la tâche de commenter cette conduite d'un homme dont l'on fait aujourd'hui un héros et un martyr.

LE PARTI NATIONAL
Veut-on savoir ce que sera en réalité l'union hybride qui est en voie de s'opérer entre certains conservateurs et le parti libéral de la province de Québec. Que l'on écoute bien le correspondant montréalais du Globe, rendant compte d'une entrevue qu'il a eue avec M. Dandurand, président du club des jeunes libéraux de Montréal:
Votre correspondant, dit-il, a vu aujourd'hui M. Raoul Dandurand, qui avec M. Mercier, dit-on, prépare un programme qui sera proposé à une date prochaine. Les conservateurs, a dit M. Dandurand, ne doivent pas seulement accepter M. Blake comme leur chef, mais ils doivent aussi accepter sa politique. Nous sommes opposés à la protection. Nous sommes opposés à la politique fiscale du gouvernement. Nous croyons que le Pacifique Canadien a coûté un prix exorbitant et nous sommes préparés à le prouver durant la prochaine session. Si les conservateurs ont les mêmes vues, alors qu'ils se joignent à nous, mais sur aucun autre programme. Qu'ils ne s'imaginent pas qu'ils vont jouer le même jeu qu'après le scandale du Pacifique. Alors ils criaient que les mains de sir John étaient souillées de l'argent de sir Hugh Allan et qu'ils ne pourraient plus l'appuyer. Ils furent élus grâce au parti libéral, mais aussitôt qu'ils furent en Chambre, ils votèrent avec le gouvernement. Ils disent maintenant que les mains de sir John sont teintes du sang de Riel, et ils peuvent essayer de jouer le même jeu encore une fois.

On le voit donc, la nouvelle organisation politique ne sera que l'apothéose des principes libéraux, ne se propose que le renversement de tout ce qu'a accompli le parti conservateur jusqu'à ce jour; et tous les hommes de ce dernier parti devront se soumettre eux-mêmes et renier leur passé, pour devenir les disciples de MM. Laurier, Mercier, Laflamme, Thibaudeau, Goffrion, David, Pacaud et Beaupré.

Voici bien ce que nous avions auguré, quand nous mettions nos amis en garde contre l'errement de ceux qui veulent abdiquer le nom et toutes les traditions du parti conservateur, parce que quelques-uns de nos chefs ont pu tromper nos espérances, d'autres se rendre coupables d'une injustice à l'égard de notre race.

Aujourd'hui, plus qu'alors encore, nous demandons à tous ceux qui se souviennent combien la politique rouge-grite a été funeste au pays dans le passé, de se grouper en rangs compacts à l'abri du glorieux drapeau que nous ont transmis Lafontaine, Morin et Cartier.

Nous voulons que justice soit faite; mais, le parti conservateur est capable de venger lui-même ses injures, sans être contraint de se mettre aux ordres et sous la houlette de ses adversaires.

LE CERCLE DES FAMILLES
La séance d'ouverture des Comités du Cercle des Familles de l'Institut Canadien Français d'Ottawa aura lieu dimanche soir, 29 courant, à la salle du Théâtre Royal.

M. Napoléon Legendre, de Québec, fera une conférence sur "La langue que nous parlons," et nous espérons qu'il y aura salle comble pour l'entendre et l'applaudir.

Qu'on se le dise!

mées. A Yarmouth tous les bâtiments qui arrivent des districts infectés sont mis en quarantaine.

LISEZ LES AFFICHES VERTES DES PERES BLANCS D'AFRIQUE

SALLE ST. PATRICE

2 Soirées merveilleuses en Terre Sainte.

Trois cents vues Topographiques, Panoramiques et Historiques, illustrées à la lumière oxyhydrique.

DIMANCHE, 22 Novembre, à 8 hrs du soir, lecture en français par le R. P. VIGNON, missionnaire d'Afrique, chapelain de Sainte-Anne de Jérusalem.

MARDI, 24 Novembre, à 8 hrs. du soir, lecture en français, par le même.

Prix d'entrée—Adultes, 25 cts. Enfants, 10 cts.

THEATRE ROYAL

Locataire et Directeur, J. H. GILMOUR

Gérant, L. HOWARD

SEMAINE COMMENCANT

LE 23 NOVEMBRE 1885.

On jouera le grand drame d'Augustin Daly,

UNDER THE GASLIGHT

Décor nouveaux, chansons, danses et solos de banjo.

Le pont de la rivière du Nord!

Grande mise-en-scène de chemin de fer.

Représentation du genre de "Streets of New York."

Prix ordinaires - - 20 et 15 cts

Sièges réservés - - 50 et 30 cts

SEANCES DE L'APRES-MIDI,

LE

Jeu et Samedi, à 2 heures

ADMISSION: 15 et 25 cts.

MARCHANDISES SECHES

AUX Prix de l'Encan.

DURANT NOVEMBRE et DECEMBRE,

NOUS ALLONS OFFRIR EN VENTE,

AUX PRIX DE L'ENCAN,

TOUT NOTRE ASSORTIMENT DE

MARCHANDISES SECHES

—ÉVALUÉ A—

\$75,000.00

JAMAIS DES MARCHANDISES N'AURONT

ETE VENDUES A MEILLEUR MARCHÉ,

DANS OTTAWA, QUE CHEZ

D. GARDNER & CIE.,

66 et 68 Rue Sparks.

Flanelles tout laine de 13 à 30cts la verge, Couvertes grises de \$1.20 à \$4 la paire, Couvertes grises de \$1.20 à \$4 la paire, Etouffes à robe de 10 à 30cts la verge, Bas en laine pour femmes 25cts la paire, Bas en laine pour enfants 15cts la paire, Imperméables pour femmes, bien faits, \$2 la pièce, Manteaux pour femmes de \$3 à \$30 la pièce, Tapis 30cts la verge, Tapis de Bruxelles \$1 la verge, Tapis de Hemp 12cts la verge, Petit tapis pour portes 30cts pièce.

Si vous désirez vous procurer beaucoup d'excellentes

MARCHANDISES SECHES

en dépensant peu, adressez-vous chez

D. GARDNER & Cie.,

66 et 68, rue Sparks

GRANDE OUVERTURE

NOUVELLE MAISON DE MARCHANDISES SECHES

DEMAIN,—Mercredi.

Les marchandises seront vendues à 30 pour cent meilleur marché qu'à aucune autre maison d'Ottawa, et les Etouffes à Robes qui seront achetées le jour même de l'ouverture, seront confectionnées pour

\$1.25 suivant les dernières modes

et au goût de l'acheteur.

L. L. A. GRISON & Cie.

192 Rue Sparks, 192

Entre les Rues O'Connor et Bank.

Nous attirons l'attention du public sur le remède miraculeux BENATINE contre les hémorrhoides: Guérison certaine, remède général, en usage aux Etats-Unis et dans la Péninsule HEMORRHOÏDES—HANNUM'S BENATINE, LE SEUL REMÈDE, BUREAU PRINCIPAL, 101 RUE SPARKS, OTTAWA